

## **Le sport, élément structurant des territoires.**

**Georges PLANCHOT**

**Membre du bureau exécutif du CNOSF**

**Intervention du 20 novembre 2008**

Entrons dans le concret du financement et de la gouvernance à partir de deux sujets qui se complètent : les lieux de la pratique sportive et l'animation de ces mêmes lieux.

S'il est possible de faire du sport n'importe où, dans l'eau, dans l'air ou sur terre et, même si le sport dans des sites naturels connaît un réel essor, l'essentiel de la pratique sportive s'effectue dans des espaces construits ou aménagés à cet effet.

Le recensement des équipements sportifs effectué par le Ministère des sports a montré que, pour **une très large majorité, les équipements sportifs sont la propriété des collectivités locales**, avec plus de 76 % pour les communes et plus de 3 % pour les groupements de communes.

Ces efforts financiers considérables effectués par les collectivités locales se heurtent aujourd'hui à plusieurs difficultés :

- Le vieillissement des équipements et la nécessité de rénovations souvent lourdes
- L'adaptation aux nouvelles attentes des pratiquants
- L'inégale répartition de leur implantation dans les territoires

Face à ces difficultés il paraît indispensable d'organiser **un travail en réseaux**. Constituer d'abord le réseau d'acteurs regroupant les collectivités, l'Etat, le mouvement sportif et les partenaires économiques. Les fédérations sportives qui, bien que n'étant pas – à de rares exceptions près – maîtres d'ouvrage, ont un rôle essentiel à jouer pour garantir un aménagement harmonieux du territoire. Elles ont, à ce titre, leur place dans le réseau.

Nous savons bien que les fédérations sont parfois critiquées pour les coûts qu'entraînent les modifications de leurs règles sportives. Un récent avis du Conseil d'Etat en a fixé les limites.

Il convient cependant de rappeler que ces règles ne sont pas toutes décidées par les fédérations nationales, beaucoup le sont par les fédérations internationales. On a aussi parfois mis sur le compte des fédérations les dépenses liées aux aménagements qui touchent à la sécurité des pratiquants, aménagements qui relèvent de la compétence de l'Etat et non des fédérations. Ajoutons que demain il conviendra de prendre en compte les conclusions du « Grenelle » en matière d'environnement.

Pour répondre à ces multiples contraintes et garantir un réel aménagement du territoire il est indispensable qu'au niveau national soient réunis les acteurs et parmi eux le CNDS comme opérateur pour le compte de l'Etat. Ce sont ces acteurs qui devront **ensemble** opérer un diagnostic partagé, élaborer un programme de création et de rénovation d'équipements sportifs et dégager des priorités en fonction des moyens qui pourront être réunis. Dans ce contexte, avec le concours du CNOSF, les fédérations sont invitées à élaborer **un schéma directeur des équipements** qui apportera une importante contribution à ce projet partagé. Actuellement les équipements sont implantés au coup par coup sans une réelle planification à l'échelle des territoires. Les concours financiers attribués aux maîtres d'ouvrage doivent être mobilisés pour arriver à plus de cohérence. Le CNDS, en particulier, pourrait jouer un rôle central si sa capacité d'intervention est sensiblement majorée en portant **le taux de prélèvement sur les jeux de la Française des jeux de 1,8 % à 2,3 %** comme le souhaite le CNOSF.

On ne doit plus concevoir un équipement sportif sans envisager son fonctionnement **pour un coût maîtrisé et un usage optimisé**.

La diversification des pratiques rompt les équilibres établis. Hier l'équipement trouvait son plein emploi entre le scolaire dans la journée et les associations sportives après la classe. Aujourd'hui la situation est plus complexe, le public scolaire est toujours demandeur mais d'autres publics s'inscrivent sur les mêmes créneaux horaires.

Plus généralement un équipement sportif même s'il peut être identifié à une cathédrale des temps modernes **n'a de sens que si il vit, si il est animé**. C'est le rôle essentiel qu'ont à jouer les associations sportives. Mais la complexification du contexte socio – économique, la diversification des acteurs impliqués dans le champ sportif et la multiplication des exigences

en matière de pratique sont d'autant d'éléments conduisant le secteur sportif à se structurer, s'adapter et se développer. C'est dans ce cadre que la **professionnalisation de notre secteur est devenue inéluctable**.

Mais la professionnalisation ne se limite pas au seul recours à l'emploi. Elle doit être approchée dans sa globalité et être appréhendée comme la résultante d'un projet cohérent avec la politique fédérale et son environnement local. Cette démarche n'est pas aisée. L'accompagnement à la structuration des associations trouve ainsi toute sa pertinence et son importance.

Le CNOSF, en tant que représentant du mouvement associatif sportif français, a engagé depuis une dizaine d'années, une politique volontariste de professionnalisation autour de 3 axes principaux :

- Le soutien à la définition des politiques sportives à l'échelle d'un territoire,
- L'accompagnement à la structuration du secteur par la formation et l'emploi.
- L'implication dans l'élaboration et la mise en oeuvre de la convention collective du sport.

L'engagement du CNOSF s'est notamment exprimé lors de son Assemblée Générale du 21 mai dernier en adoptant à l'unanimité une résolution relative à la démarche de professionnalisation au profit de l'emploi sportif. Cette résolution rappelle le nécessaire accompagnement des politiques de professionnalisation mises en place par les fédérations et le CNOSF via un financement, notamment par le CNDS, **d'emplois structurants auprès d'employeurs représentatifs au niveau national comme au niveau territorial**. A également été adoptée à l'unanimité une résolution sur les certifications faisant valoir l'importance de la formation comme un élément incontournable des stratégies mises en place par les fédérations pour le développement et la promotion de leur discipline. De manière opérationnelle, cette politique se traduit par la mise en place d'un certain nombre d'actions et d'outils.

Pour ne citer que quelques axes forts :

- **Les journées d'échanges sur la démarche de professionnalisation** organisées par le CNOSF depuis 2007 ont permis de créer un lieu d'échanges et de concertation entre les acteurs impliqués sur cette problématique tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle locale.
- **L'étude sur l'offre de formation dans le secteur associatif sportif lancée conjointement par le CNOSF et l'ARF** s'inscrit dans le cadre de la déclinaison du protocole d'accord que nous avons signé. La formation constitue l'un des outils de soutien à la professionnalisation. Cette étude a pour objectifs de faire un état des lieux de l'offre de formations, de l'analyser afin d'élaborer un diagnostic et des orientations permettant ainsi l'amélioration des offres.
- **Le groupe de travail Urgence formation** a mené des travaux qui ont vocation à garantir le rôle des fédérations en matière de formation et de certifications. Le CNOSF a affirmé, dans ses communiqués, la nécessité de mener une réflexion concertée avec l'ensemble des partenaires relatifs à la formation et la certification.
- Dans un souci de déploiement et d'accompagnement de la problématique au plus près des territoires, se développe progressivement **un réseau de référents territoriaux au sein des CROS et des CDOS**. Ce réseau créé en 2008 est constitué de référents et de personnes expertes, ayant une connaissance fine et un savoir-faire dans la mise en oeuvre des axes de développement de la politique du mouvement sportif.

Au travers des actions menées et des outils développés, le CNOSF affirme ainsi la nécessité de s'engager dans une démarche de concertation et de collaboration avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la professionnalisation favorisant une approche cohérente des enjeux liés à la gouvernance et au financement du sport.

C'est bien dans cet esprit que s'inscrit cette première réunion de la conférence nationale du sport. Elle doit servir de cadre général pour que s'organise dans chacun de nos territoires une **conférence régionale du sport** qui, au plus près du terrain, rassemble les acteurs

locaux.